

Préface

Tout ouvrage se doit de comprendre une préface lui correspondant. Il n'en va pas différemment de celui que vous tenez entre les mains en ce moment.

Bonne lecture !

France	Suisse
La France et la Suisse	Deux États voisins
Aux systèmes juridiques et politiques	Si différents
Presque inconciliables	Mais si semblables à la fois
Unissent leurs forces et	Développent un projet commun
Sous l'égide de la Communauté du Savoir	Réunissant deux Facultés de droit
Fédérant des juristes	À Besançon et à Neuchâtel et
Élaborent un glossaire croisé	Destiné à expliquer de manière simple
Des termes juridiques	Par-delà la frontière
De manière à rendre accessible	Leur propre système
Leur droit	à « l'autre »
C'est ainsi que	Les Universités Marie et Louis Pasteur et de Neuchâtel
Dans le présent ouvrage rédigé	Dans le cadre du 50 ^e anniversaire du jumelage
Entre Besançon et Neuchâtel	Font donc tomber les frontières
Sous la forme d'un double texte	À caractère juridique
Les lecteurs et lectrices	De nos pays respectifs
Trouveront dès lors des informations utiles	À satisfaction nous l'espérons
Les éditeurs et éditrices	Dans cette préface déjà
Vous y incitent	Faites comme nous
Vous aussi faites tomber la frontière	Libérez ce texte de sa démarcation centrale

Tout ne fait alors plus qu'un...

André Kuhn, au nom du comité scientifique